

14 février de cette même année, Jeanne Massabeuf, fille unique d'Étienne Massabeuf, notaire d'Annonay. Jeanne avait alors dix-neuf ans et Achille vingt-un. En mentionnant ce mariage en tête de son Livre-Raison, Achille le fait suivre de cette sentence latine : *Quod felix faustumque sit !* Les Massabeuf avaient été anoblis par Louis XI en 1471 (1). Étienne Massabeuf « fut retiré de son monde dans la gloire céleste, » (2) le 29 novembre 1555, et fut enterré à l'église des Cordeliers. Jeanne Massabeuf avait une sœur nommée Madeleine, qui fut mariée, le 24 mars 1563, à l'âge de vingt-six ans, « à honneste homme, Jean Arnaud, fils de feu autre Jean Arnaud, escuyer, de Sauras. » Elle eut pour dot sept cents livres tournois et quatre robes, outre des meubles représentant une valeur de quinze livres. Il y eut un procès plus tard (1571) entre les deux sœurs, à propos de l'héritage de leur mère, Anne Rome, qui avait avantagé Madeleine. Jeanne demanda un inventaire, et sa requête fut admise par la cour royale d'Annonay. L'affaire se termina l'année suivante par une transaction.

Achille Gamon fut élu consul d'Annonay en 1559, « et contribua beaucoup, » dit le docteur Duret, « à la translation du bailliage du Haut-Vivarais, de Boucieu à Annonay, qui fut enfin exécutée le 11 juin 1565 par Jacques Boulot, sieur de Vaugrenand, conseiller au grand conseil, » probablement un parent de la mère d'Achille.

La deuxième année de son consulat, Achille Gamon eut à recevoir dans la ville la compagnie des gendarmes du comte de Villars, gouverneur et lieutenant général du Languedoc. Il sollicita le départ de cette garnison, et l'obtint par la protection de Mgr de Marillac, abbé de Tiers (3).

L'année précédente, il avait assisté aux États particuliers du Vivarais, tenus à Saint-Péray, et avait fait octroyer une somme de deux cents livres pour la construction du pont de Latine sur le chemin

---

(1) DE GALLIER, *Les Tournonnais dignes de mémoire*.

(2) Livre-Raison d'Achille Gamon.

(3) Notes du docteur Duret.